



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF
sans impact sur le coût global¹

<p>Titre du projet : Renforcement des Capacités du Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix en Guinée</p>	<p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)</p>
<p>Personne à contacter concernant le projet : Séraphine WAKANA</p> <p>Coordonnateur Résident du SNU</p> <p>Adresse: Lansébounyi Corniche, Commune Matam BP 222, Conakry, Guinée</p> <p>Téléphone: + 224-623 231 023 E-mail: seraphine.wakana@one.un.org</p> <p>Eloi Kouadio IV</p> <p>Adresse : Directeur Pays a.i Téléphone :624 617671 E-mail : eloi.kouadio.iv@undp.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Secrétariat Permanent du PBF Guinée Primature, Gouvernement, Partenaires Techniques Financiers, Forum Idéal, Plate forme des praticiens de la paix et Agences du SNU</p>
<p>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) : 0081878 PBF/GIN-2 <i>Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF</i></p>	<p>Site du projet : Conakry et Territoire National</p>
<p>Description du projet : Contraintes administratives/ calendrier d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date de fin du projet arrive à expiration alors que certaines activités programmées, pour 	<p>Budget PBF : Budget initial PBF approuvé: 1129 710 USD Budget supplémentaire demandé au PBF :</p>

¹ Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information.

<p>lesquelles des fonds sont disponibles, ne sont que partiellement exécutées, retards liés à l'épidémie Ebola (déplacements limités des points focaux, réunions limitées, recrutement d'expertise internationale retardée,...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au cours de la gestion du projet que le coordonnateur national Monsieur Thierno Aliou Diaouné nous a quitté subitement • La durée du processus de mise en œuvre préconisé pour certaines activités du projet doit être respectée ; • Recommandation : afin de rattraper le retard dû aussi à l'épidémie Ebola en menant à bien les activités résiduelles de façons rationnelles, nous sollicitons une prolongation rétroactive du projet jusqu'au au 30 juin 2015 qui était initialement prévu le 31 décembre 2015 • Cette extension sans coût permettra à l'équipe du Secrétariat permanent de poursuivre son action d'appui technique au Comité de Pilotage conjoint dans le suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire et la continuité des liens opérationnels avec le PBSO. 	<p>549 990USD Coût Total du projet PBF : 1 679 700 USD</p> <p>Other: Total: \$1869 700 USD</p> <hr/> <p>Date de début et durée : février 2012 avec une extension pour Décembre 2013 Début prolongation : janvier 2014 pour 12 mois</p> <p>date de fin: 30 Juin 2015:</p>
<p>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)²: _____ Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</p>	
<p>Résultats du projet : Résultats PBF (à partir du plan prioritaire existant): Les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme au Plan Prioritaire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement et l'appui au Comité de Pilotage du PBF, dans le cadre de la tenue des différentes sessions pour l'approbation et la mise en œuvre du Plan prioritaire, y inclus les projets, pour la consolidation de la paix en Guinée, à travers des activités de renforcement des capacités opérationnelles. • La fonctionnalité régulière des instances techniques du programme notamment le comité technique et les groupes de travail thématique y inclus l'UNCT. • La coordination effective des activités des différents projets relatives à la consolidation de la paix en Guinée à travers la mise en œuvre du Plan prioritaire (PPCP2). <p>La coordination du suivi de façon régulière afin de pouvoir être à mesure de prendre les décisions nécessaires pour atteindre les résultats attendus, La mise en place de la plateforme des praticiens de la paix, La mise en œuvre des six projets quick impact et de trois projets complémentaires du second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix ainsi que le lancement de la mise en œuvre des 05 projets à impacts rapides de la Phase2 du second plan notamment les projets d'appui aux élections législatives qui apportés une consistante valeur ajoutée à l'appui du SNU</p> <p>Dans la phase2, vue l'impérieuse nécessité de développement du leadership national pour orienter et coordonner, il est indispensable de poursuivre cette action de coordination et de mobilisation des</p>	

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

partenaires et acteurs nationaux et internationaux à travers le Comité de Pilotage afin de renforcer les acquis et accompagner de nouvelles initiatives de consolidation de la Paix. Aussi, est-il déterminant dans cette phase de renforcer les acteurs des OSC en vue d'une meilleure coordination des actions en faveur de la consolidation de la Paix dans le Pays.

Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du projet : Le projet vise à renforcer les capacités du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire en vue de la mise en œuvre et du suivi évaluation efficace des projets financés par le PBF

<i>(Pour les projets financés par le PRF) *</i>	
Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO)	Représentant des autorités nationales
<p>Louis Marie Bouaka Coordonnateur Résident du SNU a.i Adresse: Taouyah Corniche Nord, Commune de Ratoma BP 780, Conakry, Guinée Téléphone: + 224-623-231 023 E-mail: lbouaka@ohchr.org</p> <p><i>Date Signature et cachet</i> 23-06-2011</p>	<p><i>Nom du Représentant du gouvernement partenaire</i> Son Excellence Mr le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,</p> <p>Mr Mohamed Saïd FOFANA</p> <p><i>Titre : Premier Ministre, chef du Gouvernement</i> <i>Président du Comité de Pilotage</i></p> <p>86/06 2011</p> <p><i>Signature</i></p>
<p>Eloi Kouadio IV</p> <p>Adresse : Directeur Pays a.i Téléphone : E-mail : eloi.kouadio.iv@undp.org</p> <p><i>Date signature et cachet</i></p>	<p><i>Signature</i></p>
<p><i>Replace with:</i> <i>Il Date&Seal</i> <i>Name of Representative: Mohamed Ayoya, Representing UNICEF Guinea</i></p> <p><i>Date et cachet</i></p>	<p><i>Date et cachet</i></p>

³ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :
 - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
 - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
 - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
- 4) (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4).
 - (4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds).

Table des matières

Longueur maximale 5 pages

I. Cause des changements apportés au projet et justification

a. Nature du changement et justification

II. Impact budgétaire

a. Révision du budget

- I. Cause des changements apportés au projet et justification**
a. Nature des changements et justification: *Cette section définit la nature de la révision recherchée et la justification de ce changement.*

- II. Impact budgétaire**
a. Révision du budget

Tableau 1: Activité budgétaire du projet

Résultat/numéro du produit	Nom du produit	RUNO(s)	Produit du budget	Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget)
Résultat 1 :				
Produit 1.1				
Produit 1.2				
Produit 1.3				
Résultat 2 :				
Produit 2.1				
Produit 2.2				
Produit 2.3				
Total				

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO⁴

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)			
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation / diminution proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	\$540 580		\$540 580
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$41 926		\$41 926
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$67 945		\$67 945
4. Services contractuels	\$189 884		\$189 884
5. Frais de déplacement	\$30 000		\$30 000
6. Transferts et subventions aux homologues	\$106 100		\$106 100
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$79 369		\$79 369
Sous-total	\$1 055 804	0	\$1 055 804
8. Coûts indirects*	\$1 129 710		\$1 129 710
9. Participation du gouvernement	\$115 000		\$115 000
TOTAL	\$1 244 710	0	\$1 244 710

* Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

⁴ Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.